



## DEMANDEZ VOTRE NOUVELLE CARTE D'ACCES EN DECHETTERIES A l'usage des particuliers

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2018**, de nouvelles cartes d'accès aux déchetteries de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt (CCVF) vont entrer en vigueur, alors **n'attendez pas et faites en la demande dès à présent.**

### Pourquoi une nouvelle carte d'accès ?

La nouvelle carte vise à réserver l'accès des déchetteries aux seuls usagers de la CCVF qui financent le service par le biais de leur TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères) et aux habitants conventionnés (La Chapelle d'Angillon, Méry Es Bois, Presly).

C'est pourquoi cette nouvelle carte d'accès est obligatoire pour se rendre dans les 2 déchetteries intercommunales à Neuvy sur Barangeon et à Vignoux sur Barangeon.

**La carte doit être présentée au gardien lorsqu'il vous la demande.**

**Sans cette nouvelle carte, le gardien vous refusera l'accès à la déchetterie.**

A titre d'information, le renouvellement de la carte (vol, perte...) est payant.

### Comment obtenir votre nouvelle carte d'accès ?

- 1 Retirer le formulaire de demande. Il peut être téléchargé sur le site de la CCVF : [www.cc-villagesforet.fr](http://www.cc-villagesforet.fr) ou bien retiré en déchetteries ou au siège de la CCVF.
- 2 Remettre le formulaire rempli et les justificatifs demandés par mail ([contact@cc-villagesforet.fr](mailto:contact@cc-villagesforet.fr)), par courrier, au siège de la CCVF ou au gardien de déchetterie.
- 3 **Une seule carte sera éditée par foyer.** Elle sera utilisable par tous les membres de la famille nommés sur la carte
- 4 Retrait de votre carte selon le mode souhaité sous 15 jours.

**N'ATTENDEZ PAS !** Commandez dès aujourd'hui votre nouvelle carte d'accès aux déchetteries de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

Email : .....@.....

Mode de retrait de la carte souhaité :

- Envoi par courrier à votre domicile (enveloppe timbrée)
- Retrait au siège de la Communauté de Communes
- Retrait à la déchetterie de Neuvy sur Barangeon
- Retrait à la déchetterie de Vignoux sur Barangeon

Date : .... / .... / 20...

Signature

### Pièces à joindre impérativement à la demande :

- Photocopie de la **pièce d'identité** du demandeur
- Photocopie d'un **justificatif de domicile** à votre nom de moins de 3 mois : *facture d'électricité, facture téléphone fixe, facture téléphone portable, facture internet, attestation d'assurance logement, quittance de loyer*
- Cette **partie détachable** faisant mention de vos coordonnées
- Une enveloppe 22x11 timbrée au tarif lettre si vous souhaitez recevoir la carte à votre domicile

**Dossier à retourner à la CCVF par fax, e-mail, courrier ou sur place :**  
**Communauté de Communes des Villages de la Forêt**

Le Moulin Gentil

18330 Neuvy sur Barangeon

Tél : 02 48 51 03 06 – Fax : 02 48 51 69 89

E-mail : [contact@cc-villagesforet.fr](mailto:contact@cc-villagesforet.fr)

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

*Vous pouvez également le rapporter au gardien dans la déchetterie que vous avez l'habitude de fréquenter*

